

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage
24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 09 avril 2024

Délibérations du
Comité Syndical

EPIDROPT

Délibération n° DE_2024_012

Date de la convocation : 25/03/2024

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Salle des fêtes de Monteton - - 47120 - MONTETON, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Présents non votants :

Représentés :

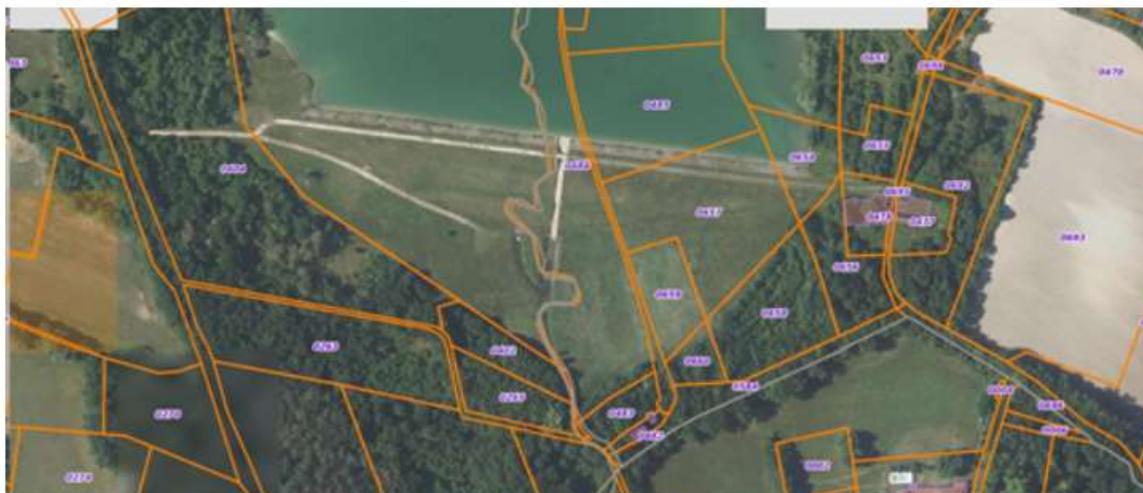
Excusés : Danielle DHELIAS (CD 47)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Daniel BARBE (CD 33), Laurent CAPELLE

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Entretien des lacs : demande de fauchage par un agriculteur au lac de la Nette

Par mail du 25 février 2024, un riverain du lac de la Nette propose au syndicat de faire la fauche gracieusement de parcelles situées en dessous de la digue du lac sur les communes de Cavarc et de Monmarvés.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical décide :

- D'accepter la demande de fauche des parcelles situées au pied du lac de la Nette par le riverain du lac, gratuitement,
- D'autoriser le président à signer une convention à intervenir avec le riverain pour l'entretien par fauche du pied de digue du lac de la Nette sur les communes de Cavarc et de Monmarvés.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 10 avril 2024
et publié ou notifié
le 10 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,
Stéphane FARESIN